

RÈGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2024 / 2025

PISTOLET ISSF

AVERTISSEMENT

Selon certaines situations nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, telles que les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde et les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves Olympiques pour le pistolet.

Il convient en effet de :

- Définir les termes relatifs aux sélections
- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2024 / 2025
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

LEXIQUE RELATIF AUX SÉLECTIONS

Équipe de France :

Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la Fédération, représentant ponctuellement la Nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la Fédération Internationale.

Championnat de référence :

Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décernée un Titre (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnat du Monde et d'Europe, Jeux Européens).

Compétition internationale :

Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun Titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix, ...). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des athlètes dans l'optique des Championnats de référence.

Modalités et Règles de sélection :

Ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des athlètes, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve donnée.

Épreuve d'évaluation nationale :

Situation de référence permettant d'évaluer les qualités des athlètes, à partir de la mesure et de l'observation effectuées par les entraîneurs référents.

Point de références internationales mondiales :

Point moyen réalisé lors des Championnats (ou compétitions) de référence équivalent au cours des 24 derniers mois.

Ce point de référence est évolutif au cours de la saison au fur-et-à-mesure des nouveaux championnats.

Comité de sélection :

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

OBJECTIFS DE LA SAISON 2024/ 2025

Pour cette saison, les objectifs sont les suivants :

OBJECTIFS 2025 - SENIORS ET DAMES				
06/11/2025	16/11/2025	EGY	Le Caire	Championnat du Monde 10 & 25m
01/03/2025	07/03/2025	CRO	Osijek	Championnat d'Europe 10m
23/07/2025	07/08/2025	FRA	Châteauroux	Championnat d'Europe 25m
OBJECTIFS 2025 - JUNIORS				
				Championnat du Monde juniors 10 & 25m
01/03/2025	07/03/2025	CRO	Osijek	Championnat d'Europe 10m
23/07/2025	07/08/2025	FRA	Châteauroux	Championnat d'Europe 25m

Ces échéances constituent les rendez-vous internationaux majeurs de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES
DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des **résultats**, de l'**état d'esprit** et du **comportement** de chaque athlète.

MODALITÉS ET RÈGLES DE SÉLECTION

La Direction Technique Nationale a également défini des épreuves à fort potentiel.

Les disciplines à fort potentiel sont les suivantes :

- *Pistolet 10m Dames*
- *Pistolet 25m Dames*
- *Pistolet 25m Hommes*

Pour ces épreuves, la Direction Technique Nationale a défini un collectif national de préparation Los Angeles – saison 2025.

Sont concernées dans les épreuves Pistolet Dames à 10 mètres :

- GOBERVILLE Céline
- JEDRZEJEWSKI Camille
- PIOCH Annabelle

Sont concernées dans les épreuves Pistolet Dames à 25 mètres :

- FOURRE Héloïse
- JEDRZEJEWSKI Camille
- LAMOLLE Mathilde

Sont concernés dans les épreuves Pistolet Senior à 25 mètres :

- QUIQUAMPOIX JEAN
- BESSAGUET CLEMENT
- CHESNEL YAN

L'entraîneur national en charge de cette épreuve proposera au comité de sélection pour la Coupe du monde de Munich, la liste des athlètes issus de ce collectif pour composer la délégation française.

La proposition sera étudiée en fonction des critères définis par l'encadrement et selon un niveau de performance individuelle.

Le comité de sélection est chargé de constituer l'équipe de France en s'appuyant prioritairement sur l'argumentation des entraîneurs mais aussi sur les références internationales pour juger du niveau.

Les entraîneurs nationaux ont à leur disposition un ensemble de critères et d'outils leur permettant d'analyser le niveau de la filière dans chaque discipline.

- *Pistolet 10 mètres Hommes*
- *Pistolet 10 mètres Junior Garçon*
- *Pistolet 10 mètres Junior Fille*
- *Pistolet 25 mètres Junior Garçon*
- *Pistolet 25 mètres Junior Fille*

Pour ces épreuves, des évaluations nationales seront organisées.

Rappel

L'évaluation est une démarche qui consiste à recueillir des renseignements sur l'entraînement des athlètes, à analyser et à interpréter ces renseignements en vue de porter un jugement sur la situation du tireur à un moment donné dans la saison pour pouvoir envisager des décisions relatives à son cheminement ultérieur.

La sélection des athlètes ayant réalisé les Points de références internationales Européennes ou Mondiales fera l'objet d'une étude par le Comité de sélection.

La réalisation du Point de références internationales n'est qu'un prérequis pour une étude en Comité de sélection.

Le calendrier international étant particulièrement chargé, les performances des athlètes retenus en compétitions internationales au même moment qu'une évaluation nationale, pourront être prises en compte pour une sélection en Championnat de référence.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection en Championnat de référence.

Il appartient aux Directeurs de discipline en relation avec les entraîneurs référents, de proposer au Comité de sélection une liste argumentée d'athlètes pour chaque Championnat de référence s'il y a lieu.

Le Comité de sélection est souverain dans ses choix. Les débats se déroulent à huis clos et leur nature est confidentielle.

Organisées régulièrement, ces étapes évaluatives sont placées en fonction du calendrier international de façon à offrir aux athlètes la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique.

Ces revues d'effectifs permettront à chaque étape d'évaluer le niveau de nos athlètes français.

EVALUATIONS NATIONALES N°1 CNTS – DU 10 AU 12 JANVIER 2025 PISTOLET 10m SENIORS – JUNIORS GARÇONS – JUNIORS FILLES

Organisée en janvier, cette étape évaluative a pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors des Championnats de références et compétitions internationales suivants :

- Championnat d'Europe 10m Junior (OSIJEK – CRO) du 1^{er} au 4 mars 2025
- Championnat d'Europe 10m Senior (OSIJEK – CRO) du 7 au 10 mars 2025

MODALITÉS DE SÉLECTION

Critères d'accès :

- Les athlètes des collectifs Haut Niveau Pistolet 10 mètres Senior – JG - JF
- Sur proposition des Entraîneurs Nationaux

Programme :

Pour chaque épreuve, deux matchs et deux finales seront organisés selon les modalités suivantes :

- Match 1 (M1) + Finale 1 (F1)
- Match 2 (M2) + Finale 2 (F2)

Finales :

A l'issue de chaque match, les 8 premiers du classement de chaque épreuve auront accès à une finale.

Les finales se tirent selon les règles ISSF avec élimination.

Des points seront attribués aux trois premiers selon le barème joint :

Finale :

- | | |
|-----------------|----------|
| 1 ^{er} | 3 points |
| 2 ^e | 2 points |
| 3 ^e | 1 points |

Aucun point ne sera attribué aux autres finalistes.

RÈGLES DE SÉLECTION

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

Pour composer les équipes de France, le comité de sélection peut retenir un ou plusieurs juniors ou cadets en cas de performance répondant aux critères des catégories seniors.

Un niveau de performance individuelle est exigé pour chaque épreuve. Cette condition est le prérequis à toute discussion en Comité de sélection.

Les points seront attribués en finale aux trois premiers selon le barème sans s'additionner au score du match de qualification pour prétendre réaliser le score prérequis.

La participation à la finale est obligatoire pour être classé.

Classement :

Un classement sera établi dans chaque épreuve après chaque match avec l'ajout des éventuels points finale : M1 + F1 et M2 + F2

Si plus de 3 tireurs réalisent les performances demandées, les entraîneurs feront une proposition argumentée de leur sélection au Comité de sélection.

Des équipes mixtes ne seront présentées que dans les épreuves olympiques.

La composition de ces équipes mixtes sera effectuée selon les performances des tireurs sélectionnés dans les épreuves en individuel à l'issue des évaluations nationales.

L'inscription d'une équipe (Team match) ne se fera que pour les Championnats de référence, dès lors que trois athlètes seront sélectionnés en individuel.

REGLES DE SELECTIONS PISTOLET 10m Senior – Junior Garçon – Junior Fille

- Pour prétendre à une sélection au Championnat d'Europe 10m, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront l'avoir réalisé au moins une fois en match de qualification.

Prérequis « Championnats d'Europe 10m » à réaliser en match		
10m Seniors	10m Junior Garçon	10m Junior Fille
579	565	560

*La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées*

EVALUATIONS NATIONALES N°2 CNTS – DU 24 AU 28 MARS 2025 PISTOLET 10m SENIORS – JUNIORS GARÇONS – JUNIORS FILLES PISTOLET 25m JUNIORS GARÇONS – JUNIORS FILLES

Organisée en mars, cette étape évaluative a pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors des Championnats de références et compétitions internationales suivants :

- Coupe du monde Juniors de Suhl (Du 19 au 27 mai 2025)
- Coupe du monde de Munich (Du 8 au 15 juin 2025)

MODALITÉS DE SÉLECTION

Critères d'accès :

- Les athlètes des collectifs Haut Niveau Pistolet 10 mètres Senior – JG – JF

- Les athlètes des collectifs Haut Niveau Pistolet 25 mètres JG – JF
- Sur proposition des Entraîneurs Nationaux

Programme :

Pour chaque épreuve, deux matchs et deux finales seront organisés selon les modalités suivantes :

- Match 1 (M1) + Finale 1 (F1)
- Match 2 (M2) + Finale 2 (F2)

Finales :

A l'issue de chaque match, les 8 premiers du classement de chaque épreuve auront accès à une finale.

Aucune finale ne sera organisée en Vitesse Olympique.

Les finales se tirent selon les règles ISSF avec élimination.

Des points seront attribués aux trois premiers des finales selon le barème suivant :

1 ^{er}	3 points
2 ^e	2 points
3 ^e	1 points

Aucun point ne sera attribué aux autres finalistes.

RÈGLES DE SÉLECTION

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

Pour composer les équipes de France, le comité de sélection peut retenir un ou plusieurs juniors ou cadets en cas de performance répondant aux critères des catégories seniors.

Un niveau de performance individuelle est exigé pour chaque épreuve. Cette condition est le prérequis à toute discussion en Comité de sélection.

Les points seront attribués en finale aux trois premiers selon le barème sans s'additionner au score du match de qualification pour prétendre réaliser le score prérequis.

La participation à la finale est obligatoire pour être classé.

Classement :

Un classement sera établi dans chaque épreuve après chaque match avec l'ajout des éventuels points finale : M1 + F1 et M2 + F2

Si plus de 3 tireurs réalisent les performances demandées, les entraîneurs feront une proposition argumentée de leur sélection au Comité de sélection.

Des équipes mixtes ne seront présentées que dans les épreuves olympiques.

La composition de ces équipes mixtes sera effectuée selon les performances des tireurs sélectionnés dans les épreuves en individuel à l'issue des évaluations nationales.

L'inscription d'une équipe (Team match) ne se fera que pour les Championnats de référence, dès lors que trois athlètes seront sélectionnés en individuel.

REGLES DE SELECTIONS PISTOLET 10m et 25m :

- Pour prétendre à une sélection en Coupe du monde, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront l'avoir réalisé au moins une fois en match de qualification.

Prérequis « Coupe du monde » à réaliser en match				
10m Seniors	10m JG	10m JF	25m JG	25m JF
579	570	565	568	566

*La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées*